



Seine Arche (Nanterre – France)

Description du projet		<p>Le projet, initié en 2000 avec la signature du protocole Etat-Ville et la création de l'EPA Seine-Arche, s'étend sur 124 hectares et devrait s'achever à l'horizon 2015. Les espaces publics occuperont 80% du territoire. Le projet se répartit entre quatre zones principales à recomposer et à relier entre elles : le quartier le long de la Seine, le quartier autour de l'université et le quartier vers l'Arche de la Défense ainsi que le quartier le long des terrasses qui représentera le trait d'union entre tous. Une stratégie particulière a été étudiée pour chacun de ces quartiers en fonctions de leur structure et leur identité. A terme, le quartier sera composé de 3500 logements, dont 40 % de logements sociaux, sur 300 000 m² SHON et 140 000 m² SHON de commerces et services.</p>
Objectifs	<p>Eau : stockage et réutilisation de l'eau de pluie pour l'arrosage des espaces verts, le nettoyage des espaces publics et des parties communes, et pour les sanitaires ; le Parc du Chemin de l'Île fonctionne comme une centrale d'épuration rejetant dans la Seine une eau dépolluée par des bassins filtrants ; végétalisation des toitures et des espaces verts favorisant l'infiltration et la régulation des eaux de pluie ; 50 % de la production d'eau chaude assurée par des énergies renouvelables.</p> <p>Energie : exposition sud / sud-est, toitures végétalisées, double exposition ou traversant, compacité des bâtiments, brise-soleil sur les vitres sud et ouest, Très Haute Performance Energétique (THPE) (soit + ou - 70KWh/m²/an) et BBC exigée; solutions d'isolations extérieures ou réparties, ventilation naturelle et double-flux, utilisation de matériaux renouvelables et produits recyclés (bois, béton, acier, briques, verre,...) pour la construction.</p> <p>Transports : création de 6 km de pistes cyclables double sens ; partage de la voirie ; raccordement au réseau de circulations douces ; accessibilité de l'espace public à tous les usagers (personnes à mobilité réduite, piétons, cyclistes, véhicules) ; larges trottoirs abaissés aux passages piétons et rampes d'accès, mutualisation des places de stationnement, création de 2 nouvelles sorties RER et d'un pôle multimodal à Nanterre-Université</p> <p>Plus de 90 % du programme est situé à proximité d'une station de transport en commun (RER, tramway, bus) et à moins de 300 m d'un espace vert.</p>	
Origine du projet	<p>L'impulsion provient du besoin de créer un urbanisme cohérent de l'Arche de la Défense aux berges de la Seine et de reconquérir une friche créée par l'enfouissement de l'A14</p>	
Financement	<p>Auto-financement de l'EPA SA et participations financières de partenaires pour des projets spécifiques comme le pôle multimodal ou le Parc du Chemin de l'Île.</p>	
Partenaires & Rôles	<p>C'est un projet participatif élaboré dans l'échange et la négociation avec les habitants, au travers des ateliers et des conseils de quartiers ; avec les experts de l'habitat, du commerce, des déplacements ou de l'environnement ; avec un comité d'aménagement durable, groupe de réflexion multidisciplinaire; avec les professionnels en étroite concertation avec les élus et les partenaires sociaux et économiques du territoire.</p>	
Informations complémentaires	<ul style="list-style-type: none"> - Site de l'Etablissement Public d'Aménagement Seine-Arche : http://www.seine-arche.fr/ - Site de la Ville de Nanterre : http://www.nanterre.fr/ - La Revue Durable, numéro 28 (février – mars – avril 2008) 	
Contact	<p>EPA SEINE ARCHE - 29, rue des Trois Fontanot – 92000 Nanterre Tél. : 01 55 69 38 38 NOEMIE BRAZIER, <i>Chargée de mission "qualité urbaine et environnementale"</i> : n.brazier[at]seine-arche.fr</p>	